

## **PROVINCE DE LUXEMBOURG : ASSEMBLEE PROVINCIALE**

NEUFCHATEAU – Auditoire de l'Institut Saint-Michel - **Lundi 31 JANVIER 2011 – 19h15**

Présents pour le CP : Marie-Hélène ALBERT, Michel BALON, Roger DRUGMAND, Paul GROOS, Luc HENIN, Francis LEONARD et Bernard REYNOLDS.

Excusé pour le CP : Jean-Marie FIVET (raison médicale) et Eric WATHELET (obligation professionnelle)

Présents pour le CDA : Jean-Pierre DELCHEF, Lucien LOPEZ, José NIVARLET et Jacques RINGLET

Excusé pour le CDA : Michel COLLARD

Présent pour les Parlementaires : André SAMU

Excusé pour le groupe PARLUX : Michel THIRY

Aucun membre du CJP.LUX n'était présent, ni excusé.

La séance est ouverte, sous la présidence de Bernard REYNOLDS à 19h45

### **1. Vérification des pouvoirs**

21 clubs ont été invités, 18 clubs sont présents en début de la séance.

3 clubs sont absents (1776, 2623 et 2651). L'amende de 23,00 € prévue au PA 42 sera appliquée.

Nombre total de voix autorisées : 213/225 soit un quota de vote de ...

107 voix, pour une majorité simple [approbation des comptes, rapport des commissions, vote de personnes, ...]

142 voix, pour une majorité des 2/3 [approbation de l'urgence, amendements des règlements et modification à la formule des championnats (PC 65)]

### **2. Allocution du Président**

Bernard REYNOLDS souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle les règles de discipline nécessaires au bon déroulement de cette assemblée et passe la parole au secrétaire, Paul GROOS.

Ce dernier invite les membres de l'assemblée à un moment de recueillement en mémoire des membres disparus.

### **3. Info Clubs AG (novembre 2010)**

Lors de la première assemblée de la saison, les membres présents ont approuvé les points suivants :

- Rapport de la Commission Financière
- Adaptation du Tableau des Taxes et Amendes
- Approbation du budget pour l'année civile 2011
- Nomination des membres des organes judiciaires

Cette AG a fait l'objet d'un procès verbal paru sur le site de l'AWBB [<http://www.awbb.be/rapports/awag101127pv.pdf>]

Aucune question n'a été posée au représentant des parlementaires, qui rappelle que le groupe reste à la disposition des clubs pour toute information statutaire.

### **4. Information AWBB / CP**

Plusieurs propositions issues des réunions du département « Relations des CP » et CDA sont soumises à discussion et information.

#### **Projet archivage documents administratifs**

La parole est donnée à Lucien LOPEZ, qui informe l'assemblée des projets du CDA d'offrir aux clubs un outil permettant de pouvoir archiver de nombreuses informations administratives indispensables au bon fonctionnement de l'AWBB et des clubs.

Philippe HALBARDIER (2201) informe le SG que son entreprise développe également cet outil informatique et qu'une discussion peut être envisagée avec celle-ci.

#### **Licence originale avec photo** (précisions des règles de fonctionnement)

Le Secrétaire Général répond aux différentes questions posées par plusieurs membres de l'Assemblée.

Il rappelle que durant la saison 2011-2012, qu'une amende sera d'application (montant qui doit être fixé par l'AG de l'AWBB, en mars 2011) et qu'à dater de la saison 2012-2013, l'interdiction de jouer sera effective pour tout joueur ne présentant pas sa carte de membre imprimée par l'AWBB, avec photo.

Une demande de l'Assemblée vise également à soumettre au CDA, la possibilité d'autoriser la photocopie de la licence pour les membres NON-joueur, officiant généralement dans les clubs comme officiels de table dans plusieurs équipes.

#### **Etalement de la saison et période des mutations**

Jean-Pierre DELCHEF aborde le problème du temps consacré à la compétition basket durant une saison sportive. L'AWBB constate que sa compétition est l'une des moins étendue, offrant annuellement à ses membres, seulement 6, voir 7 mois de compétition pour les jeunes et de 7 à 8 mois pour les seniors (si équipes inscrites dans une formule de play-off).

Il fait le constat que la société ayant évolué, que l'AWBB se doit de s'adapter et trouver des solutions pour que le basket reste abordable en tenant compte de nombreux impératifs (congés scolaires, examens, ...)

De ce fait, une proposition de postposer le point de départ de la période des mutations (le décret prévoit un min. de 30 jours) sera mise en phase avec le projet d'étalement de la compétition.

- **Summer League** pour les catégories [garçons et filles] cadets et minimes  
Le président présente cette nouvelle compétition, proposée aux clubs. Outre le fait de constituer une vitrine médiatique, elle comporte également un aspect sportif permettant aux clubs de préparer la nouvelle saison, (les catégories d'âge seront celles de la saison 2011-2012) et possibilité de «faire appel à des joueurs d'autres clubs pour cette compétition).
- **Animation 3c3**  
Francis LEONARD, président du département Promotion provincial remet à chaque représentant des clubs présents, un mini-dossier indiquant les aspects pratiques de cette animation. Une présentation, sur le terrain, est prévue le samedi 05 mars à la salle de Bonance de Libramont, de 09h30 à 12h30.  
Bruno EVRARD est à la disposition des clubs intéressés [GSM 0496.53.18.59 / [evrard.bruno@skynet.be](mailto:evrard.bruno@skynet.be)]
- **Disponibilités des arbitres** et conséquences.  
Paul GROOS, président de la CFA rappelle aux clubs que les arbitres sont avant tout des membres des clubs et qu'il est nécessaire que ceux-ci restent un minimum disponible afin de pouvoir assurer au mieux l'encadrement de toutes les rencontres seniors provinciales et jeunes régionaux.  
Gérard PIRON intervient pour signaler que les arbitres sont tenus par des obligations professionnelles et/ou sportives et que le manque de disponibilités peut en découler. Il lui est répondu, que ce ne sont pas les arbitres occasionnellement indisponibles qui posent problème, mais les arbitres qui ne répondent que par des indisponibilités sur de longues périodes.  
La CFA signale que l'étalement de la saison apportera, sans doute, certaines solutions à ce problème récurrent également perçu dans les autres provinces. Il existe des solutions mais cela implique des efforts de tous.

## 5. Rappel règles compétitions seniors 2010-2011

L'Assemblée Provinciale du 16 mai 2008 a confirmé l'organisation des PO en 1<sup>ère</sup> provinciale messieurs selon les modalités prévues au règlement approuvé par les clubs, lors de l'AP du 28/01/2008 et telle que figurant sur le site du Comité Provincial Luxembourg. L'organisation des PO reste subordonnée à la participation de 4 équipes.

Il appartient au CP de fixer les modalités d'organisation définitive en fonction des inscriptions qui doivent être envoyées au secrétariat provincial pour le 1<sup>er</sup> mars. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation et d'adhésion au règlement, c'est le classement de la phase classique qui détermine l'ordre des montants (PC 55-62).

En dames, la compétition sera clôturée au terme du second tour du mini-championnat entre les six premières équipes de la compétition. Le vainqueur de cette poule sera proposé à montée immédiate (PC 55-62) ou rétrogradé en P2D en cas de refus de montée. Les deux dernières équipes de la P1D ainsi que les quatre premières équipes classées en P2D se disputeront les places à prendre pour compléter la série de P1D version 2011-2012.

Le tour final en P2M sera organisé sur base de la formule suivante : Rencontre aller-retour entre A1 et B2 ; A2 et B1. Les vainqueurs des affrontements ci-dessus (goal average) disputent une finale pour déterminer le champion de P2M. Les finalistes étant les deux équipes proposées à la montée immédiate.

A noter qu'il ne sera pas possible à une équipe avec une appellation inférieure de participer au TF, si l'équipe avec l'appellation supérieure n'est pas qualifiée dans l'autre série.

Sur ce dernier point, Gérard PIRON intervient, ne comprenant pas la règle établie par le CP en sa séance du 08/06/2010. Après quelques commentaires, les clubs de P2M sont invités à prendre position sur le fait que le CP puisse modifier une règle en cours de saison.

Les 15 clubs acceptent, à l'unanimité la proposition présentée par le club de Libramont, à savoir que le CP puisse modifier une règle sportive en cours de saison. L'assemblée ratifie, ensuite ce vote à l'unanimité.

Il appartiendra au CP, lors de sa prochaine réunion de prendre position.

## 6. Organisation des séries messieurs et dames (saison 2011-2012) et proposition U12.

Actuellement, les séries sont composées de la façon suivante :

- P1M : une série de 14 (14 équipes participantes)
- P2M : deux séries basées sur une grille de 14 (11 équipes en série A et 10 équipes en série B) soit 21 équipes officielles dont 2 équipes spéciales versées dans la série Nord (A).
- En dames, deux divisions initialement composées de 8 équipes par division.

Les règles de montée et descente sont également rappelées à l'assemblée.

Un montant (min.) en R2M, un descendant en P2M + un descendant supplémentaire par équipe relégable de R2M.

Pour compléter la série en 2011-2012, deux montants de P2M sont prévus.

Appel peut être fait pour compléter une série de 14, le cas échéant.

## MESSIEURS

La volonté du CP appuyé par la commission arbitrage est de réduire les séries à 12 équipes et d'organiser trois divisions messieurs, à savoir une P1M, une P2M, une P3M.

*A titre indicatif, en date du 15 janvier 2011, 26 rencontres ont été remises par manque de disponibilité des arbitres.*

Cette proposition est motivée par plusieurs critères :

- Permettre d'étaler la compétition, en laissant des dates libres pour les remises par manque d'arbitres
- Donner plus d'équité à la compétition, en évitant les remplacements systématiques de A par B ou par C...
- Organiser un play-off et play-down offrant la possibilité aux clubs de jouer un certain nombre de rencontres. Sur ce point, le CP reste à l'écoute des clubs pour analyser les diverses propositions qui pourraient être évoquées. Les modalités restent à fixer et pourraient être présentées lors de l'AP de mai prochain.

Plusieurs interventions sont faites quant à la possibilité d'inscrire plusieurs équipes d'un même club dans une même série (la division la plus basse). Actuellement, les statuts n'autorisent pas cette possibilité.

D'autres disciplines sportives (on cite le volley-ball) l'autorisent et cela n'apporte aucun problème pour autant que les règles soient correctement précisées ; dès lors une réflexion sera envisagée, par le CDA, sur le sujet.

L'assemblée s'accorde sur le principe pour autant que l'on puisse déroger à ce point et permettre plusieurs équipes d'un même club dans une même division.

Le vote enregistre 204 votes favorables contre 9 défavorables.

La prise en cours de cette décision sera effective pour la saison 2012-2013. Les modalités pour établir les divisions seront présentées, par le CP, lors de la seconde assemblée de la saison, programmée le vendredi 27 mai 2011.

## DAMES

- Maintien de la formule actuelle (deux divisions) pour autant que le nombre d'équipe inscrite dépasse 14 équipes. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour le maintien de la formule présentée, mais laisse la possibilité au CP d'adapter en fonction du nombre d'équipe inscrite.

## JEUNES

- Compétition U12 : suggestion LUX sur base d'une proposition NAM. Ce point n'est pas débattu, étant donné que le CP n'a reçu aucun complément d'information.

## **7. Divers**

### **• Composition instances provinciales et régionales**

Le Comité Provincial et le groupe des Parlementaires restent incomplets depuis plusieurs saisons

- Le CP est, actuellement, composé de neuf membres, soit DEUX places vacantes
- Le groupe PARLUX est composé de trois membres, soit TROIS places vacantes
- Deux places vacantes pour des vérificateurs aux comptes provinciaux (PF 3), **appel à candidature** est fait !

Toute personne susceptible de rejoindre une des deux instances provinciales, peut poser sa candidature, via son secrétaire du club, qui devra envoyer, par RECOMMANDE au Secrétariat Général, une lettre de candidature et un CV signé par le candidat.

Le groupe des Parlementaires reste à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

- Quelques **rappels administratifs** du Comité Provincial ...
  1. CP / Département compétition : pas de titre de champions dans les catégories petits panneaux.
  2. PC 53, liste doit se trouver dans les fardes de licences ; tous les joueurs participants à la compétition seniors dont le club aligne plusieurs équipes doivent être inscrits sur les documents du PC 53. Cette liste doit être présentée aux arbitres, en même temps que les autres documents à contrôler.
  3. Communication des résultats : respect des consignes... il faut souvent attendre la dernière minute (dimanche 18h00) pour recevoir des résultats de rencontres jouées la veille ou plus tôt dans la journée.
  4. Candidatures pour l'organisation des finales Seniors et Jeunes, à transmettre aux différents responsables des coupes provinciales.
  5. [Utilisation des adresses](#) ...@basketlux.be
  6. Communiquer au secrétariat du CP, les membres à récompenser
  7. Désignations des arbitres U12 : à dater du 28/01/2011.envoi des désignations clubs à [controldoc@basketlux.be](#)

Réunion clôturée à 22h05... par quelques mots adressés à l'Assemblée, par Jean-Pierre DELCHEF.

---

REYNOLDS Bernard, premier vice-président, faisant fonction de président  
GROOS Paul, secrétaire provincial ([secretariat@basketlux.be](mailto:secretariat@basketlux.be))

PROCHAINE ASSEMBLEE PROVINCIALE : le vendredi 27 mai 2011 à 19h30.